



Gérant de fait en sarl et en sas parle t-on de gérant de fait

Par **koikoi**, le **11/04/2008** à **22:56**

Bonjour,

Je sais qu'il existe la possibilité d'être considéré comme un gérant de fait dans une SARL mais je voudrais savoir si cela existe également dans une SAS sachant qu'il n'y a pas de gérant mais un président et un directeur général ?

Si c'est oui, dans quelles conditions peut on être considéré comme un gérant de fait.

Merci par avance.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **12/04/2008** à **09:12**

on dira dirigeant de fait au lieu de gérant , avec les mêmes conséquences juridiques et financières .

Est gérant defait celui qui se conduit comme le véritable dirigeant de l'entreprise . signe les contrats ,gère la trésorerie etc alors que le dirigeant de droit ne fait rien sans lui en référer.

Th Nicolaidès

Par **koikoi**, le **14/04/2008** à **09:38**

Je ne signe pas les contrats. Par contre, je gère la trésorerie. Je paye les factures lorsqu'elles sont validées par le responsable des départements et par le Président lorsqu'elles sont supérieures à 1000 €. Et j'effectue des virements entre les comptes du groupe.

Qu'en pensez vous ?

Par **Thierry Nicolaidès**, le **14/04/2008** à **13:24**

Selon ce que vous me dites , vous ne seriez pas dirigeant de fait ,.

pour les mouvements de fonds entre les sociétés, faites les signer du président de droit pour plus de prudence .

Par **koikoi**, le **14/04/2008** à **13:45**

Merci beaucoup !